Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/880

27.2.2026

Avis du Comité économique et social européen

Comité économique et social européen

Classe d'émissions de CO_2 des véhicules lourds avec remorques Proposition modifiée de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 1999/62/CE, la directive 1999/37/CE du Conseil et la directive (UE) 2019/520 en ce qui concerne la classe d'émissions de CO_2 des véhicules lourds avec remorques et clarifiant et simplifiant certaines dispositions

[COM(2025) 589 final — 2023/0134 (COD)]

(C/2026/880)

Consultation	Parlement européen, 20.10.2025 Conseil de l'Union européenne, 7.11.2025
Base juridique	Article 91, paragraphe 1, et article 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	Section «Transports, énergie, infrastructures et société de l'information»
Adoption en session plénière	3.12.2025
Session plénière n°	601
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	214/1/5

Étant donné qu'il s'est déjà prononcé sur le contenu de la proposition en objet dans son avis *TEN/815* sur la «Classe d'émissions de CO_2 des véhicules lourds avec remorques» [C/2023/874] ([1]), adopté le 20 septembre 2023, le Comité a décidé de ne pas procéder à l'élaboration d'un nouvel avis en la matière, mais de se référer à la position qu'il avait soutenue dans le document susmentionné.

Bruxelles, le 3 décembre 2025.

Le président
du Comité économique et social européen
Séamus BOLAND

([1]) Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 1999/62/CE, la directive 1999/37/CE du Conseil et la directive (UE) 2019/520 en ce qui concerne la classe d'émissions de CO_2 des véhicules lourds avec remorques [COM(2023) 189 final — 2023/0134 (COD)] (JO C, C/2023/874, 8.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/874/oj).